

**CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE
LES ARTISANS DE L'AIDE**

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2023

**CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE
LES ARTISANS DE L'AIDE**

TABLE DES MATIÈRES

31 MARS 2023

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1 - 3
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	4
Évolution des actifs nets	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 12

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux Membres de Centre d'Action Bénévole Les Artisans de l'Aide

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LES ARTISANS DE L'AIDE qui comprennent le bilan au 31 mars 2023 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2023, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe «Fondement de l'opinion avec réserve», les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LES ARTISANS DE L'AIDE au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des revenus de dons, de campagnes de souscription, de dîners communautaires, de transport et d'activités promotionnelles dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits, de l'excédent des produits sur les charges, de l'actif et des actifs nets.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Siège social

16 835, rue Oakwood, Pierrefonds, Qc, H9H 5C9
T. 514 696-6226 | F. 514 696-9757
rochonlegault.com

Succursale Bois-des-Fillon

203-369, boul. Adolphe-Chapleau
Bois-des-Fillon, Qc, J6Z 1H1
T. 450 965-8551 | F. 450 965-6993

Succursale Saint-Lazare

1433, ch. Sainte-Angélique
Saint-Lazare, Qc, J7T 1Y9
T. 514 696 6226 | F. 514 696 9757

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.


Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

⁽¹⁾ 

Montréal
Le 14 juin 2023

⁽¹⁾ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A122727

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE
LES ARTISANS DE L'AIDE
RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	Fonds des opérations	Transport	Popote	Carrefour 50 plus	ITMAV	Proches Aidants	Chèque emploi service	Afnés en action	Fonds d'immobilisations	Total 2023	Total 2022
PRODUITS											
Subventions - P SOC	347 671 \$	-	-	-	-	-	-	-	-	347 671 \$	332 479 \$
Subventions - MFA	-	-	-	-	51 727	-	14 050	-	-	65 777	54 608
Subventions - Appui Laurentides	-	-	-	-	-	42 338	-	-	-	42 338	29 010
Contributions - Transport	-	103 375	-	-	-	-	-	-	-	103 375	103 870
Contributions - Popote	-	-	94 298	-	-	-	-	-	-	94 298	53 850
Contributions - Carrefour 50 Plus	-	-	-	63 634	-	-	-	-	-	63 634	13 013
Contributions - Desjardins	-	-	13 650	-	-	-	-	-	-	13 650	-
Contributions - Autres	4 443	-	-	-	-	-	-	9 356	-	13 799	1 169
Campagnes de financement et dons	6 521	-	3 584	-	-	-	-	-	-	10 105	5 500
Intérêts et autres revenus	4 452	-	-	-	-	-	-	-	-	4 452	1 962
	383 087	103 375	111 532	63 634	51 727	42 338	14 050	9 356	-	759 099	595 459
Salaires, charges sociales et sous-traitance	172 579	29 401	57 150	102 708	49 885	38 403	10 375	9 356	-	469 687	421 842
Loyer	26 359	-	-	-	-	-	-	-	-	26 359	26 291
Papeterie et frais de bureau	16 211	-	-	170	365	-	3 675	-	-	20 421	25 436
Activités sociales	8 254	-	-	-	-	-	-	-	-	8 254	6 213
Honoraires professionnels	7 362	-	-	-	-	-	-	-	-	7 362	8 688
Télécommunications	5 412	-	-	-	360	360	-	-	-	6 132	5 735
Entretien et réparations	3 800	-	1 717	-	-	-	-	-	-	5 517	7 234
Intérêts et frais bancaires	2 424	-	-	-	-	-	-	-	-	2 424	1 080
Assurances	1 947	-	-	-	-	-	-	-	-	1 947	1 976
Taxes et permis	1 039	-	-	-	-	-	-	-	-	1 039	1 013
Publicité et promotion	790	-	-	380	-	-	-	-	-	2 028	1 068
Matériaux et contenants	445	-	16 584	-	-	662	-	-	-	17 691	8 932
Déplacements	431	96 995	9 274	-	-	731	-	-	-	107 431	97 464
Collations et formation	283	-	-	-	1 307	1 304	-	-	-	2 894	785
Nourriture	-	-	41 614	-	-	-	-	-	-	41 614	34 748
Amortissement - immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	14 600	14 600	7 650
	247 336	128 366	126 339	103 236	51 727	42 338	14 050	9 356	14 600	735 380	656 145
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (CHARGES SUR LES PRODUITS)	115 751 \$	(23 021) \$	(14 807) \$	(39 604) \$	-	-	-	-	(14 600) \$	23 719 \$	(60 686) \$

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE**LES ARTISANS DE L'AIDE****ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS**

AU 31 MARS 2023

	Non affectés	Affectés	Fonds d'immobilisations	Total 2023	Total 2022
SOLDE AU DÉBUT	77 588 \$	79 150 \$	38 438 \$	195 176 \$	255 862 \$
Affectations d'origine interne (Note 8)	844	(844)	-	-	-
Investis en immobilisations	(12 744)	-	12 744	-	-
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits)	38 319	-	(14 600)	23 719	(60 686)
SOLDE À LA FIN	104 007 \$	78 306 \$	36 582 \$	218 895 \$	195 176 \$

**CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE
LES ARTISANS DE L'AIDE**

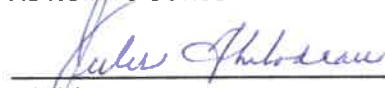
BILAN

AU 31 MARS 2023

	Fonds d'opérations	Fonds d'immobilisations	Total 2023	Total 2022
ACTIF				
COURT TERME				
Encaisse	177 687 \$	- \$	177 687 \$	111 871 \$
Dépôts à terme, portant intérêts de 0,7% à 0,85% (1,6% en 2022)	60 340	-	60 340	20 000
Débiteurs (Note 3)	16 666	-	16 666	31 042
Frais payés d'avance	835	-	835	1 072
	255 528	-	255 528	163 985
DÉPÔTS À TERME , portant intérêts de 0,6% à 3%	45 000	-	45 000	85 340
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 4)	-	36 582	36 582	38 438
	300 528 \$	36 582 \$	337 110 \$	287 763 \$
PASSIF				
COURT TERME				
Créditeurs (Note 5)	28 642 \$	- \$	28 642 \$	40 408 \$
Revenus reportés (Note 6)	89 573	-	89 573	52 179
	118 215	-	118 215	92 587
ACTIFS NETS				
Non affectés	104 007	-	104 007	77 588
Affectés (Note 8)	78 306	-	78 306	79 150
Investis en immobilisations	-	36 582	36 582	38 438
	182 313	36 582	218 895	195 176
	300 528 \$	36 582 \$	337 110 \$	287 763 \$

Engagement contractuel (Note 9)

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION


Administrateur


Administrateur

**CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE
LES ARTISANS DE L'AIDE**

FLUX DE TRÉSORERIE

AU 31 MARS 2023

	Total 2023	Total 2022
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur charges (charges sur les produits)	23 719 \$	(60 686) \$
Élément n'affectant pas la trésorerie:		
Amortissement - immobilisations corporelles	14 600	7 650
	38 319	(53 036)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (Note 7)	40 241	7 118
	78 560	(45 918)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Encaissement dépôts à terme	-	39 947
Produit de cession d'immobilisations corporelles	-	-
Acquisition - immobilisations corporelles	(12 744)	(37 140)
	(12 744)	2 807
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ENCAISSE	65 816	(43 111)
ENCAISSE AU DÉBUT	111 871	154 982
ENCAISSE À LA FIN	177 687 \$	111 871 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

NOTE 1 - STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les Compagnies du Québec et est inscrit auprès des autorités fiscales en tant qu'organisme de bienfaisance sous le numéro 119014470RR0001. Son objectif est de fournir des services de soutien à domicile dans la MRC de Deux-Montagnes et du Sud de Mirabel.

NOTE 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers sont dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada - Comptabilité et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté à titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants présentés au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

CONSTATATION DES PRODUITS

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant qui doit être reçu peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si son encaissement est raisonnablement assuré.

Les revenus de contributions sont constatés au moment où les services sont rendus.

Les revenus d'intérêts et autres revenus sont constatés au moment où ils sont gagnés.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode et les périodes indiquées ci-dessous :

	<u>Méthode</u>	<u>Périodes</u>
Équipements informatiques	Linéaire	3 ans
Mobilier et équipement	Linéaire	5 ans

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

NOTE 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (Suite)

ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des dépôts à terme ainsi que des contributions-déplacements.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'organisme ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

NOTE 3 - DÉBITEURS

	2023		2022	
Contributions - déplacements	2 079	\$	4 203	\$
Taxes de vente à recevoir	14 587		25 607	
Subventions à recevoir	-		1 232	
	16 666	\$	31 042	\$

**CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE
LES ARTISANS DE L'AIDE**

10

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

NOTE 4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette 2023	Valeur nette 2022
Équipements informatiques	47 805 \$	23 939 \$	23 866 \$	16 849 \$
Mobilier et équipement	25 809	13 093	12 716	21 589
	73 614 \$	37 032 \$	36 582 \$	38 438 \$

NOTE 5 - CRÉDITEURS

	2023	2022
Comptes à payer et frais courus	11 043 \$	1 108 \$
Salaires à payer	8 374	8 984
Vacances à payer	7 200	28 291
Sommes à remettre à l'État	2 025	2 025
	28 642 \$	40 408 \$

NOTE 6 - REVENUS REPORTÉS

	2023	2022
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	52 179 \$	40 650 \$
Moins : montant constaté à titre de produit de l'exercice	(206 653)	(51 095)
Plus : montant reçu pour l'exercice suivant	244 047	62 624
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	89 573 \$	52 179 \$

NOTE 7 - FLUX DE TRÉSORERIE

	2023	2022
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs	14 376 \$	(8 749) \$
Frais payés d'avance	237	164
Créditeurs	(11 766)	4 174
Revenus reportés	37 394	11 529
	40 241 \$	7 118 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

NOTE 8 - ACTIFS NETS AFFECTÉS

Au cours des exercices précédents, le conseil d'administration a affecté par voie de résolution la somme de 122 650 \$ pour des projets à être réalisés au cours des exercices ultérieurs. Ces projets ont été reconduits par résolution pour les exercices 2024 et 2025. Au 31 mars 2023, les projets à être réalisés sont les suivants:

Affichage extérieur à être refait avec le nouveau logo	4 000	\$
Acquisition d'une mini-fourgonnette	48 000	
Dîners communautaires	11 156	
Projet d'éclaireurs pour sensibiliser la population aux indices de vulnérabilité et maltraitance chez les aînés	15 150	
	78 306	\$

NOTE 9 - ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'engagement pris par l'organisme, en vertu d'un bail à long terme, pour un espace jusqu'au 31 décembre 2023. Les paiements minimum futur pour le prochain exercice totalisent 19 405 \$.

NOTE 10 - VENTILATION DES CHARGES

Toutes les charges sont imputées directement au projet pour lequel elles ont été engagées, à l'exception des salaires qui sont répartis en fonction des heures travaillées.

NOTE 11 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Politique de gestion des risques

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date de bilan.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

NOTE 11 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché.

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La gestion prudente du risque de liquidité suppose le maintien d'un niveau de liquidité suffisant, l'accès à des facilités de crédit appropriées et la capacité de liquider des positions prises sur le marché. L'organisme est d'avis que ses ressources financières récurrentes lui permettent de faire face à toutes ses dépenses.